

Orléans – 04 novembre 2013 - **PREVENTION DES INONDATIONS** : Dans le but de permettre une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme, le CEPRI s'est lancé le défi, aux côtés de la Fédération nationale des SCOT, d'examiner « La prise en compte du risque d'inondation dans les schémas de cohérence territoriales (SCoT) », au sein d'un nouveau guide à l'usage des élus et de leurs services.

Elaboré à l'initiative des communes ou de leurs groupements, le SCOT constitue une démarche-cadre pour l'aménagement et la maîtrise du développement, à horizon de 15-20 ans, d'un territoire de bassin de vie et d'emploi, supra-communal constitué d'un seul tenant. Or l'élaboration des SCOT s'inscrit aujourd'hui dans le contexte particulier de la mise en œuvre des dispositions de la loi Grenelle 2, qui d'une part, transpose la directive européenne inondation (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) au sein de laquelle l'aménagement du territoire figure comme un des outils phares de la gestion des risques d'inondations, et d'autre part, incite l'ensemble des communes à se doter d'un SCOT d'ici le 1^{er} janvier 2017, sous peine de ne plus pouvoir ouvrir à l'urbanisation des zones naturelles et des zones à urbaniser (délimitées après le 1er juillet 2002 dans leur PLU).

C'est avec l'objectif de sensibiliser les élus et leurs partenaires à ce contexte et aux enjeux liés à la prise en compte de l'inondation dans ce document, que le CEPRI a rencontré 18 structures porteuses de SCOT soumis à des risques d'inondation variés (débordements de cours d'eau lents ou rapides, submersions marines, ruissellement pluvial, remontées de nappe, coulées de boues, etc.).

Fort de ces expériences, le guide identifie un certain nombre de facteurs permettant d'intégrer le risque d'inondation dans le SCoT, et propose des pistes de solutions pour parvenir à l'intégration effective du risque d'inondation dans un tel document.

En s'adressant aux acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion des risques d'inondation, ce guide constitue une première étape vers une collaboration entre des secteurs bien souvent trop cloisonnés.

